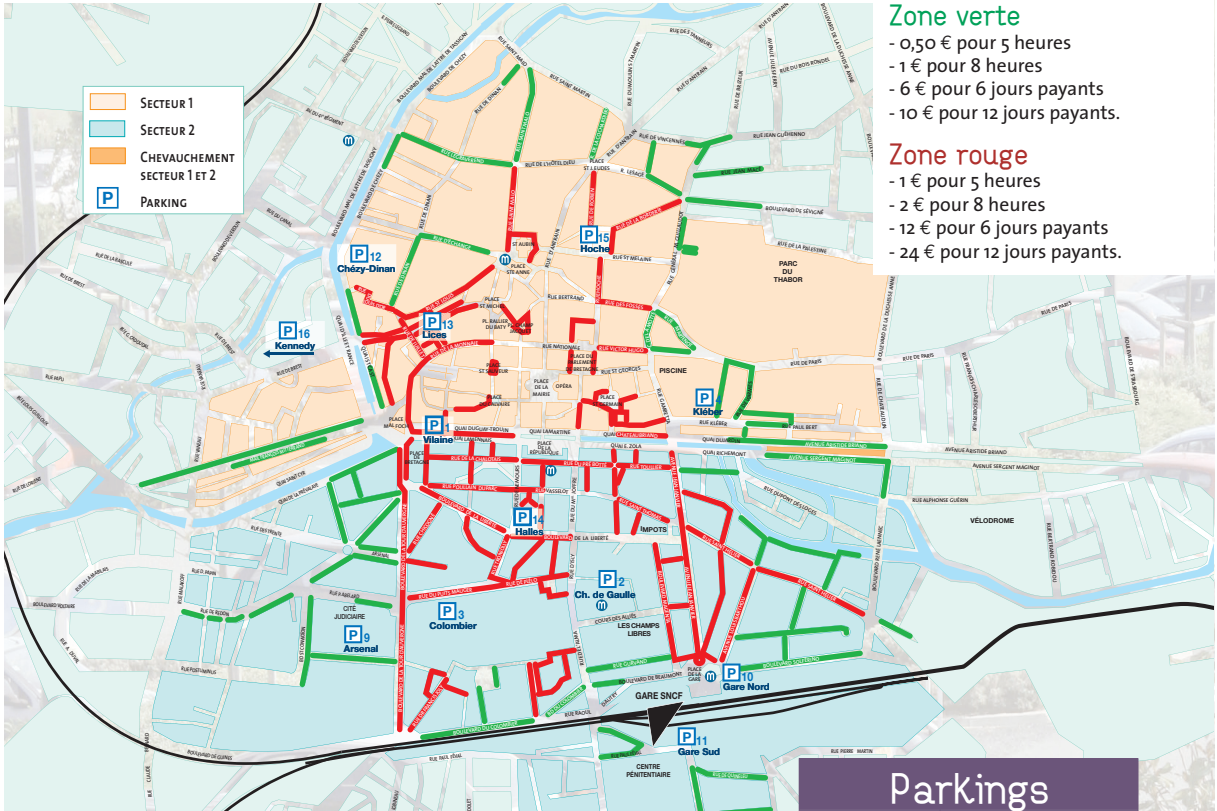


La Ville de Rennes vous propose le stationnement sur voirie à tarifs préférentiels

Si vous habitez dans l'un des deux secteurs résidentiels (secteur 1 au nord de la Vilaine, secteur 2 au sud de la Vilaine), vous pouvez bénéficier du tarif préférentiel avec une carte de paiement et un macaron pare-brise pour vous identifier comme "résidant ayant-droit".



Zone verte

- 0,50 € pour 5 heures
- 1 € pour 8 heures
- 6 € pour 6 jours payants
- 10 € pour 12 jours payants.

Zone rouge

- 1 € pour 5 heures
- 2 € pour 8 heures
- 12 € pour 6 jours payants
- 24 € pour 12 jours payants.

Exemple 1: vous résidez et stationnez votre véhicule boulevard de la Liberté (zone rouge). Vous pouvez laisser votre véhicule garé de 15 h à 10 h le lendemain matin; soit 5 heures pour un coût de 1 €.

ATTENTION: votre ticket d'usager résidant n'est valable que dans le secteur résidentiel qui vous est affecté et dans la zone tarifaire (rouge ou verte) où vous l'avez pris. En cas de non-respect, vous êtes en situation d'être verbalisé pour "défaut de paiement".

Parkings	
Abonnement 24h/24	Tarif par trimestre
Lices	229 €
Colombier Hoche Dinan-Chézy Kléber Charles de Gaulle	183 €
Arsenal	137 €
Gare-Sud	191 €

■ Contact : CITEDIA - 02 99 65 0111

Les macarons et les cartes de paiement nécessaires sont disponibles auprès de la Direction des rues de la Ville de Rennes. 71 rue Dupont des Loges. 02 23 62 24 15. Les pièces justificatives à fournir : Pièce d'identité - Carte grise du véhicule déclaré - 2 justificatifs de domicile (taxe d'habitation de l'année précédente ou contrat de location pour les locataires et quittance récente).

www.rennes.fr

